

# REGLEMENT COMPLET DU JEU AVEC OBLIGATION D'ACHAT

DU 01/01/2022 (00H01) au 15/03/2022 (23H59)

## « JEU SMS NIVEA MEN PSG »

### Article 1 : Organisation

La société Beiersdorf SAS au capital de 26 705 000 euros dont le siège est situé 118, avenue de France CS 81303 – 75214 Paris cedex 13, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 552 088 973 (ci-après la « Société organisatrice »), organise un jeu SMS avec obligation d'achat intitulé « JEU NIVEA MEN PSG » du 01/01/2022 (00h00'01") au 15/03/2022 (23h59'59") (ci-après le « Jeu »).

### Article 2 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux en vigueur en France.

### Article 3 : Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure domiciliée en France métropolitaine, à l'exception des salariés et représentants de la Société organisatrice, de ses partenaires, de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et de leurs familles, réalisant un achat de produits concernés par l'offre dans un magasin situé en France métropolitaine.

Le participant reconnaît expressément que l'achat de produit qu'il a réalisé n'est pas motivé par l'espérance de l'éventuel gain qui pourra être remporté dans le cadre du Jeu.

### Article 3 : Modalités de participation

Pour jouer et tenter de gagner par tirage au sort une des dotations mises en jeu le participant doit :

- acheter simultanément entre le 01/01/2022 et le 15/03/2022 au minimum 2 produits NIVEA Men (dont 1 soin homme visage ou barbe (inclus le baume après-rasage peau sensible, hors mini formats et NIVEA MEN Crème 150ml et 75ml) dont la liste figure en annexe des présentes dans un magasin situé en France métropolitaine
- conserver précieusement l'original du justificatif d'achat (facture ou ticket de caisse) qui ne doit être ni raturé, ni illisible et sur lequel apparaissent de manière visible la date d'achat, le nom de l'enseigne dans laquelle l'achat a été réalisé ainsi que la référence du produit acheté)
- envoyer « NIVEA MEN » par SMS au 61071 (0.35€ TTC + prix d'1 sms - 2 SMS pour les participants - Service édité par R.C.S. NEVERS 882 217 102) entre le 01/01/2022 00h01 et le 15/03/2022 à 23h59 puis envoyer ses coordonnées complètes (numéro de téléphone, nom, prénom, adresse postale et e-mail par SMS (soit 2 envois maximum pour les participants sur l'ensemble du Jeu).

Les participants ayant une participation valide seront alors immédiatement inscrits au tirage au sort qui aura lieu le 21/03/2022 sur l'ensemble des participations reçues pour déterminer les 225 gagnants.

Le Jeu est limité à une participation par numéro de téléphone mobile et/ou adresse email pendant la durée du Jeu. En cas de participations multiples par un même participant, seule la première sera prise en compte, sous réserve de sa validité.

L'enregistrement des participations s'effectue de façon continue pendant toute la durée du Jeu. Les participants s'obligent à fournir des informations correctes, complètes, sincères et lisibles. Toute participation fautive, incomplète, incorrecte ou illisible ne sera pas prise en compte.

Chaque participant s'oblige à utiliser son propre numéro de téléphone. Toute participation effectuée à partir du numéro de téléphone d'un tiers ou à partir de plusieurs numéros de mobile ne sera pas prise en compte.

Aucun autre moyen de participation, notamment par courrier, ne sera pris en compte.

Les participations réalisées de manière contrevenante au présent règlement, ou sans respecter les conditions de participation, l'intégrité et le principe du Jeu ne seront pas prises en compte.

#### **Article 4 – Preuve**

Il est convenu que les données contenues dans les systèmes d'information de la Société organisatrice et, le cas échéant, de ses prestataires, ont force probante quant aux éléments de connexion, aux dates et heures de participation et aux informations renseignées par les participants.

#### **Article 5 – Désignation des gagnants, dotation et distribution des dotations**

##### 5.1

225 gagnants seront tirés au sort le 21 mars 2022. 25 gagnants suppléants seront désignés à la suite des gagnants. Ceux-ci ne seront contactés par la Société organisatrice, dans l'ordre de leur désignation, que dans l'hypothèse où un ou plusieurs gagnants ne seraient éligibles à leur(s) dotation(s) (non manifestation, renoncement à la dotation, participation non valide, etc).

Les 225 gagnants seront tirés au sort le 21 mars 2022 et seront contactés par e-mail (celui indiqué lors de la participation) pour les informer du résultat de leur tirage au sort et invités à envoyer par courrier postal à l'adresse indiquée dans l'e-mail de gain entre le 21/03/2022 et le 02/04/2022 (cachet de la Poste faisant foi) :

- Le N° de téléphone, nom, prénom, coordonnées postales complètes et e-mail avec lequel ils ont participé,
- L'original du ticket de caisse dans son intégralité justifiant l'achat de 2 produits NIVEA MEN (**dont 1 soin visage ou barbe**) entre le 01/01/2022 au 15/03/2022 inclus
- Les codes-barres des produits recopiés.

Il ne sera attribué qu'une seule dotation par gagnant pendant toute la durée du jeu. Seuls les gagnants du Jeu seront informés personnellement du résultat de leur participation, sous réserve de la conformité des informations renseignées lors de leur participation et communiquées par la suite. Les autres participants ne seront pas personnellement informés.

Tout gagnant ne se manifestant pas dans le délai précité sera considéré comme renonçant à sa dotation. Celle-ci sera alors attribuée à l'un des gagnants suppléants selon son ordre de classement sous réserve que lui-même réponde à la demande de la Société organisatrice dans les délais impartis. A défaut, le gagnant suppléant sera également considéré comme renonçant à sa dotation et celle-ci ne sera pas remise en jeu.

## 5.2

Chaque gagnant remportera l'une des dotations suivantes en fonction de son ordre d'arrivée dans le cadre du tirage au sort :

- 1 accès pour 2 personnes physiques majeures à un tournage (publicitaire ou autre) NIVEA MEN pour un ou plusieurs produits de la marque NIVEA MEN mettant en scène le partenariat entre cette dernière et le club de football Paris-Saint Germain en présence de joueurs du PSG, date à définir, en Ile de France.

Il est entendu que les frais éventuellement engagés par le gagnant pour bénéficier de sa dotation tel que le transport, l'hébergement, la restauration notamment ou plus généralement toutes dépenses personnelles ne seront pas prises en charge par la Société organisatrice. Le gagnant fera donc son affaire personnelle de l'organisation de son déplacement.

Le gagnant devra impérativement bénéficier personnellement de sa dotation. Il ne pourra aucunement céder sa dotation à un tiers ou à un autre participant. Si pour une quelconque raison un gagnant ne pouvait se rendre au tournage à la date convenue, il perdra alors son lot et ne se verra attribuer ni lot de remplacement, ni dédommagement. La Société organisatrice ne garantit pas que le gagnant aura l'occasion d'interagir avec les joueurs du Paris Saint Germain présents lors du tournage.

- 1 des 8 maillots officiels dédicacés du Paris-Saint-Germain mis en jeu.

- 1 des 6 lots de 2 places de match de Football mis en jeu d'une valeur indicative de 70 € TTC \*permettant d'assister à un match du PSG au Parc des princes entre le PSG et l'ESTAC Toyes au Parc des Princes (date à déterminer sur le weekend du 08/05/2022)

Il est entendu que les frais éventuellement engagés par le gagnant pour bénéficier de sa dotation tel que le transport, l'hébergement, la restauration notamment ou plus généralement toutes dépenses personnelles ne seront pas prises en charge par la Société organisatrice. Le gagnant fera donc son affaire personnelle de l'organisation de son déplacement. La société organisatrice se réserve le droit de modifier le match concerné en cas d'impossibilité d'honorer ces places. Les places seront équivalentes.

- 1 des 10 stadiums tour mis en jeu d'une valeur unitaire de 50€\* permettant de visiter le Parc des Princes lors d'une visite guidée en dehors des matchs (environ 1h10). Billets valables 1 an après édition, jour et créneau libre au choix des gagnants parmi les disponibilités proposées par le Parc des Princes.

Il est entendu que les frais éventuellement engagés par le gagnant pour bénéficier de sa dotation tel que le transport, l'hébergement, la restauration notamment ou plus généralement toutes dépenses personnelles ne seront pas prises en charge par la Société organisatrice. Le gagnant fera donc son affaire personnelle de l'organisation de son déplacement.

- 1 des 50 sacs à dos NIVEA MEN - PSG mis en jeu d'une valeur unitaire de 20€\*

- 1 des 50 casques audio NIVEA MEN – PSG mis en jeu d'une valeur unitaire de 20€\*

- 1 des 100 gourdes NIVEA MEN – PSG mises en jeu d'une valeur unitaire de 15€\*

\* prix public TTC couramment constaté ou estimé à la date de rédaction du présent règlement. Les distributeurs étant libres de fixer leur prix de vente, ceux-ci peuvent être amenés à évoluer.

5.3 Les dotations sont livrées à l'adresse d'expédition indiquée par le participant lors de l'envoi de son second SMS au jeu. Les dotations sont livrées uniquement sur le territoire de la France métropolitaine et de la Corse à l'exclusion des DOM-TOM.

Le gagnant recevra sa dotation après réception des preuves d'achat complètes **et sous réserve de leur conformité dans les délais suivants :**

**- 6 à 8 semaines pour les Maillots du PSG dédicacés, Sacs à dos, Casques audio et Gourdes**

**- 3 à 5 semaines pour les stadiums tours et places de match**

**- à confirmer selon date du tournage pour l'accès au tournage.**

Chaque dotation est nominative et non-cessible. Elle ne peut faire l'objet d'un remboursement en espèces ou d'une contrepartie de quelque nature que ce soit, ni être remplacée par une autre dotation, y compris de nature équivalente.

La Société organisatrice se réserve le droit discrétionnaire de modifier les dotations mises en jeu en cas d'événement indépendant de sa volonté comme une défaillance d'un partenaire ou d'un fournisseur, et de proposer aux gagnants une autre dotation de nature et de valeur identique ou supérieure.

En participant à ce Jeu, chaque participant accepte et s'engage à supporter seul, tous dommages ou pertes occasionnées ou subies par le participant du fait de la participation à ce Jeu ou du fait de la mise en possession de la dotation et de son utilisation, excepté dans les cas prévus par la loi.

Dans tous les cas où elle n'est pas le fournisseur des dotations et/ou le prestataire assurant les services composant les dotations, la Société organisatrice n'endosse aucune responsabilité contractuelle quant au transport, à la délivrance, au bon fonctionnement, à l'emploi, à la sécurité d'utilisation, à la conformité aux normes de ces lots excepté dans les cas prévus par la loi.

Dans les cas précités, la responsabilité devra être recherchée par le gagnant directement auprès du fournisseur et/ou du transporteur des lots litigieux en application des dispositions légales.

#### **ARTICLE 6 – Respect de l'intégrité du Jeu**

Les participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du Jeu et de ce présent règlement, et notamment tout procédé de participation automatique et/ou informatisé. Les participants s'interdisent toute action pouvant altérer le fonctionnement du Jeu.

La Société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification relative au respect du règlement et du principe du Jeu et se réserve le droit d'écarter tout participant ayant commis un abus quelconque, une tentative de fraude ou un manquement au présent règlement. La Société organisatrice ne sera pas tenue de procéder à de telles vérifications de

façon systématique, et pourra limiter celles-ci aux participations effectuées par les gagnants potentiels.

La Société organisatrice se réserve le droit d'annuler le Jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique, dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants. Si, quelle qu'en soit la cause, ce jeu ne se déroulait pas de la façon anticipée par la Société organisatrice en raison d'une fraude, d'une défaillance technique, d'un dysfonctionnement informatique (accidentel ou causé par un tiers ou un participant) ou de tout évènement en dehors du contrôle de la Société organisatrice corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité ou la bonne tenue du jeu, la Société organisatrice se réserve le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou suspendre le Jeu ou encore d'y mettre fin sans délai, et ce sans que les participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait.

### **Article 7 : RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION**

Les participants s'obligent à respecter :

- Les dispositions légales en vigueur relatives aux communications électroniques et notamment la loi pour la confiance en l'économie numérique du 21 juin 2004 ;
- Les règles de déontologie en vigueur sur Internet (nétiquette, charte de bonne conduite, ...) ;
- Les droits tiers, et notamment leurs droits de propriété intellectuelle et leurs droits de la personnalité (vie privée, droit à l'image, etc.)

Les participants contrevenant aux éléments ci-dessus seront écartés du Jeu, sans préjudice de tous autres droits de la Société organisatrice.

### **Article 8 - RESPONSABILITE**

La responsabilité de la Société organisatrice est strictement limitée à l'envoi des dotations effectivement et valablement gagnées auprès des gagnants, excepté dans les cas prévus par la loi.

La Société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de toute erreur, omission, perte du bulletin de participation et plus généralement, de la perte de toute donnée ;
- de tout autre motif dépassant le contrôle de la Société organisatrice, ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du jeu.

La Société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'acheminement des courrier adressés par voie postale. Ainsi, la responsabilité de la Société organisatrice ne pourra être engagée si les formulaires de validation du gain des gagnants ne sont pas enregistrés, sont incomplets, ou impossibles à vérifier.

## **Article 9 : Dépôt du règlement du jeu et consultation**

Le présent règlement complet du Jeu est déposé chez la SAS L.S.L ; huissiers de justice associés, 92 rue d'Angeviller à Rambouillet (78).

Le présent règlement est consultable sur :

<https://doc.tessimarketingservices.fr/beiersdorf/niveamen.pdf>

Toute modification du présent règlement fera l'objet d'un avenant qui sera publié selon les mêmes modalités que le présent règlement.

Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande avant la clôture du Jeu. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à : TESSI MD - JEU SMS NIVEA MEN / N° 21846 – 45204 MONTARGIS CEDEX. En cas de différence entre la version en ligne et celle déposée chez l'Huissier, seule celle déposée chez l'Huissier fait foi.

## **Article 10 : Litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute demande concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement doit parvenir par écrit à l'adresse suivante : TESSI MD - JEU SMS NIVEA MEN / N° 21846 – 45204 MONTARGIS CEDEX. Tout litige né à l'occasion du présent Jeu fera préalablement l'objet d'une tentative de conciliation à l'amiable entre le participant et la société organisatrice durant un délai de quinze (15) jours à compter de la réception de la demande du participant. A défaut de règlement amiable du litige dans ce délai, une tentative de solution sera proposée par recours « aux modes alternatifs de règlement des différends », à défaut celui-ci pourra être soumis aux tribunaux compétents de Paris.

## **Article 11 : Données personnelles**

Les données personnelles des participants recueillies dans le cadre de ce Jeu sont destinées à Beiersdorf SAS ainsi qu'à sa société mère située en Allemagne : Beiersdorf AG. Ces données sont nécessaires à la prise en compte des participations. Elles pourront être utilisées à des fins d'études statistiques et marketing, et, sous réserve de l'accord des participants, de prospection commerciale.

La Société organisatrice traite les données de participants dans le seul but de réaliser ce Jeu. Les données des participants seront supprimées dès que les opérations nécessaires à ce Jeu seront achevées, soit au plus tard 3 mois après la fin du Jeu. En cas de contact dans le cadre d'une demande relative au Jeu, la Société organisatrice conserve les données à caractère personnel pendant toute la durée nécessaire au traitement de la demande. Pour plus d'information, consultez la rubrique "protection des données" (lien vers la rubrique "protection des données" paragraphe "jeux, concours, opérations promotionnelles") sur le site <https://www.nivea.fr/marque-entreprise/protection-des-donnees>

La Société organisatrice pourra faire appel, conformément aux dispositions légales applicables, à des sous-traitants afin de procéder au traitement des données des participants.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi informatique et libertés de 1978 modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, d'effacement, de rectification, de limitation du traitement, d'opposition à la prospection commerciale y compris le profilage, d'opposition pour motif légitime, de définir des directives relatives au sort de ses données après son

décès ainsi que d'un droit à la portabilité. Les participants peuvent exercer leurs droits sur simple demande par courrier ou courrier électronique accompagné d'une photocopie d'un justificatif d'identité officiel à l'adresse suivante :

Beiersdorf S.A.S, 118 avenue de France 75013 Paris, Tel : 01.70.37.32.00 / [service.conseil@beiersdorf.com](mailto:service.conseil@beiersdorf.com)

Les participants qui exerceront leur droit d'opposition ou d'effacement des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Les participants ont la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

#### Article 12 – Remboursement des frais

- frais engagés par le participant pour :
- obtenir une copie du présent règlement ;
- faire une demande de remboursement ;
- faire des photocopies ;
- envoyer deux SMS maximum ;
- envoyer la participation

seront remboursés par lettre chèque sur simple demande écrite accompagnée des informations ci-dessous dans les 60 jours à compter de la réception de la demande :

- nom
- prénom
- adresse
- intitulé du Jeu
- frais dont le remboursement est demandé

Les demandes de remboursement doivent être adressées à : TESSI MD - JEU SMS NIVEA MEN / N° 21846 – 45204 MONTARGIS CEDEX avant le 19 mars 2022.

Les remboursements demandés seront effectués sur les bases suivantes :

- Frais postaux : remboursement au tarif postal « courrier simple 20 grammes » lent en vigueur.
- SMS : deux SMS au maximum sur la base forfaitaire de 1 € TTC.

Il est précisé que les participants n'ayant pas supporté de coût supplémentaire (titulaires d'un abonnement forfaitaire ou illimité, de cybercâble, ou utilisateurs d'un mode de connexion gratuit) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Les participants peuvent cumuler les différentes demandes de remboursement dans un même courrier à condition de le préciser.

Le présent règlement n'impose en aucun cas aux participants d'adresser leur demande de participation par courrier recommandé, prioritaire ou de toute autre façon ayant un coût supérieur au tarif lent en vigueur.

Les demandes de remboursement incomplètes ou non-conformes aux stipulations du présent article ne seront pas honorées.

Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne pourra être prise en compte.

## LISTE DES PRODUITS ELIGIBLES

**2 produits NIVEA MEN achetés (dont 1 soin visage ou barbe)**

CODE-BARRES (EAN)	PRODUITS
-------------------	----------

### SOIN VISAGE OU BARBE

4005808801497	ACTIVE AGE Q10 AA COMPLET 50ML
4005808223855	CREME ACTIVE ENERGY 50ML
4005808916719	CREME NOURRISSANTE PROTECT&CARE 50ML
4005808224074	CREME SOIN PEAUX SENSIBLES 75ML
4005808840113	HYALURON ANTI-AGE JOUR 50ML
4005900929556	MENMALIST CREME VISAGE 75ML
4005900898944	SENSITIVE PRO CREME HYDRATANTE APAISANTE 75ML
4005900592446	SOIN BARBE 3JOURS 125ML
4005900219251	SOIN BONNE MINE ACTIVE ENERGY 50ML
4005900219251	SOIN BONNE MINE ACTIVE ENERGY 50ML
4005808223398	SOIN HYDRATANT PROTECT&CARE 75ML
4005900744562	SOIN ULTRA HYDRATANT SENSITIVE 50ML
4005900743299	SOIN VISAGE APAISANT SENSITIVE 50ML
4005900824745	SOIN YEUX ANTI AGE 15ML
4005900792624	TROUSSE SENSITIVE
4005900897053	TROUSSE SOIN + DOUCHE

### SOIN DOUCHE

4005808661411	DOUCHE CREME DOUCEUR 250ML
4005900514080	DOUCHE HOMME DEEP 250ML
4005900486486	DOUCHE HOMME DEEP LOTX2
4005900486486	DOUCHE HOMME DEEP LOTX2 250ML
4005900127013	DOUCHE MEN ACTIVE CLEAN 250ML
4005900266781	DOUCHE MEN ACTIVE LOTX2
4005900484208	DOUCHE MEN ACTIVE LOTX3
4005808130146	DOUCHE MEN ENERGY 500ML
4005808931101	DOUCHE MEN PROTECT&CARE LOTX2
4005900484000	DOUCHE MEN PROTECT&CARE LOTX3
4005808905935	DOUCHE MEN PROTECT&CARE 250ML
4005808905935	DOUCHE MEN PROTECT&CARE 250ML LIMITED EDITION
4005900484000	DOUCHE MEN PROTECT&CARE LOTX3 250ML
4005900699893	DOUCHE MEN ROCK SALTS 250ML
4005900148544	DOUCHE MEN SENSITIVE 500ML
4005900378798	DOUCHE PROTECT&CARE 500ML
4005808920679	DOUCHE SENSITIVE MEN 250ML
4005808939206	DOUCHE SENSITIVE MEN LOTX2

4005808939206	DOUCHE SENSITIVE MEN LOTX2
4005900484031	DOUCHE SENSITIVE MEN LOTX3
4005900484031	DOUCHE SENSITIVE MEN LOTX3 250ML
4005808780969	GEL DOUCHE REVEIL EXPRESS 250ML
4005808840762	GEL DOUCHE REVEIL EXPRESS LOTX2
4005900484093	GEL DOUCHE REVEIL EXPRESS LOTX3
4005900484093	GEL DOUCHE REVEIL EXPRESS LOTX3 250ML
4005808128242	SHAMP-DOUCHE ENERGY MEN 250ML
4005808769209	SHAMP-DOUCHE ENERGY MEN LOTX2
4005808769209	SHAMP-DOUCHE ENERGY MEN LOTX2
4005900484154	SHAMP-DOUCHE ENERGY MEN LOTX3
4005900484154	SHAMP-DOUCHE ENERGY MEN LOTX3 250ML
4005808920716	SHAMP-DOUCHE SPORT MEN 250ML
4005808933372	SHAMP-DOUCHE SPORT MEN LOTX2
4005900484062	SHAMP-DOUCHE SPORT MEN LOTX3
4005900484062	SHAMP-DOUCHE SPORT MEN LOTX3 250ML

## DEODORANT

4005900618177	ATOMISEUR FRESH OCEAN 0% 150ML
4005900035684	ATOMISEUR HOMME BLACK & WHITE ORIGINAL 200ML
4005900733542	ATOMISEUR HOMME BLACK & WHITE ULTIMATE 200ML
4005900493033	ATOMISEUR HOMME DEEP 200ML
4005808293674	ATOMISEUR HOMME DRY IMPACT 200ML
4005900493026	ATOMISEUR HOMME DRY IMPACT FRESH 200ML
4005900469618	ATOMISEUR HOMME FRESH ACTIVE 150ML
4005900890542	ATOMISEUR HOMME FRESH ACTIVE ECOAIR 125ML
4005900243485	ATOMISEUR HOMME PROTECT&CARE 200ML
4005808338306	ATOMISEUR HOMME SENSITIVE 200ML
4005900623331	BILLE FRESH OCEAN 50ML
4005900734099	BILLE H BLACK & WHITE ULTIMATE 50ML
4005900035837	BILLE HOMME BLACK & WHITE ORIGINAL 50ML
4005900899255	BILLE HOMME BLACK & WHITE ORIGINAL LOT6 50ML
4005900899262	BILLE HOMME BLACK & WHITE ULTIMATE LOTX6 50ML
4005808299904	BILLE HOMME COOL KICK 50ML
4005900493040	BILLE HOMME DEEP 50ML
4005900899231	BILLE HOMME DEEP LOTX6 50ML
4005900493057	BILLE HOMME DRY FRESH 50ML
4005808293803	BILLE HOMME DRY IMPACT 50ML
4005900899248	BILLE HOMME DRY IMPACT LOTX6 50ML
4005900827807	BILLE HOMME MAGNESIUM DRY 50ML
4005900243553	BILLE HOMME PROTECT&CARE 50ML
4005900899279	BILLE HOMME PROTECT&CARE LOTX6 50ML
4005808302048	BILLE HOMME SENSITIVE 50ML
4005900498625	LOTX2 ATOMISEUR HOMME BLACK & WHITE ORIGINAL
4005900777379	LOTX2 ATOMISEUR HOMME BLACK & WHITE ULTIMATE
4005900510501	LOTX2 ATOMISEUR HOMME DEEP
4005900498564	LOTX2 ATOMISEUR HOMME DRY IMPACT
4005900918208	LOTX2 ATOMISEUR HOMME FRESH ACTIVE ECOAIR

4005900629845	LOTX2 ATOMISEUR HOMME FRESH OCEAN
4005900498687	LOTX2 ATOMISEUR HOMME PROTECT&CARE
4005900832641	LOTX2 ATOMISEUR HOMME SENSITIVE
4005900498991	LOTX2 BILLE HOMME BLACK & WHITE ORIGINAL
4005900777386	LOTX2 BILLE HOMME BLACK & WHITE ULTIMATE
4005900499028	LOTX2 BILLE HOMME COOL KICK
4005900510518	LOTX2 BILLE HOMME DEEP
4005900498908	LOTX2 BILLE HOMME DRY IMPACT
4005900629876	LOTX2 BILLE HOMME FRESH OCEAN
4005900918178	LOTX2 BILLE HOMME MAGNESIUM DRY
4005900499080	LOTX2 BILLE HOMME PROT&CARE
4005900832702	LOTX2 BILLE HOMME SENSITIVE

### BAUME / GEL A RASER

4005808221851	BAUME APRES-RASAGE PEAU SENSIBLE 100ML
4005808221691	BAUME APRES-RASAGE PROTECT&CARE 100ML
4005900105202	CREME BOITE 150ML
4005900105202	CREME BOITE 150ML
4005900105202	CREME BOITE 150ML
4005808222919	GEL A RASER SENSITIVE 200ML
4005808223039	GEL A RASER SENSITIVE 200ML
4005808489688	GEL NETTOYANT ACTIVE ENERGY 100ML
4005900749932	GEL NETTOYANT VISAGE & BARBE TUBE 100ML
4005900927828	MENMALIST CREME A RASER 200ML
4005900942708	MENMALIST CREME A RASER LOTX2
4005900927798	MENMALIST GEL NETTOYANT 200ML
4005900283221	MOUSSE A RASER FRAICHEUR PEAUX SENSIBLES 200ML
4005808222704	MOUSSE A RASER PEAUX SENSIBLES 200ML
4005900890900	SENSITIVE PRO BAUME APRES-RASAGE 150ML
4005900898760	SENSITIVE PRO CREME A RASER 200ML
4005900942685	SENSITIVE PRO CREME A RASER LOTX2
4005900897060	TROUSSE RASAGE + DOUCHE